

Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise

**Maroc PME**  
Entrepreneuriat Croissance Compétitivité

**مغرب المقاولات**  
الصغرى المتوسطة

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

**VENTE**

**Après mise en concurrence**

**N° :03/V/ANPME/2015**

**Objet : vente, après mise en concurrence, d'une  
POMPE A CHALEUR AIR/EAU AVEC KIT Pf=125.0 Kw de  
marque WESPER**

**DATE LIMITE POUR LA REMISE DES OFFRES :**

**Le Mercredi 23 Décembre 2015 à 10H30**

## **Article 1 : Objet**

L'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise met en vente, après mise en concurrence en lot unique, le matériel suivant :

- **LA POMPE A CHALEUR AIR/EAU AVEC KIT Pf=125.0 Kw de marque WESPER**
  - Tension 220 V - 380 V - 50 HZ,
  - Températures de sortie et de retour d'eau glacée 7°C et 12°C.
  - Puissance Frigorifique 125 KW
  - Puissance Calorifique 116 KW

L'examen des offres se tiendra en séance publique le 23 Décembre 2015 à 10H30 dans les bureaux de l'ANPME 3, Avenue Annakhil 457 Lot 11, parcelle n° 3 Hay Riad Rabat.

## **Article 2 : Nombre de lots et mode de jugement**

La présente vente est lancée en lot unique.

**Le jugement des offres sera effectué pour chaque véhicule mis en vente, au plus offrant**

## **Article 3: Retrait du CPS**

Les candidats désirant participer à cette vente, après mise en concurrence, peuvent retirer, gratuitement, le cahier des charges y afférent auprès du bureau d'ordre de l'ANPME 3, Avenue Annakhil 457 Lot 11, parcelle n° 3 Hay Riad Rabat.

## **Article 4 : Dépôt des plis des concurrents**

Les plis sont aux choix des concurrents:

- ✓ Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau d'ordre de l'ANPME indiqué dans l'avis de vente,
- ✓ Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité,
- ✓ Soit remis, séance tenante, au président de la commission chargée de l'ouverture des plis au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixées par l'avis de vente, après mise en concurrence pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés au bureau d'ordre de l'ANPME dans leur ordre d'arrivée. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues au présent CPS.

## **Article 5 : Délai pour la réception des offres de prix**

Les offres de prix doivent être déposées dans les conditions et délai prévus par l'avis de la vente.

### **Article 6 : Résultat de l'appel à la concurrence**

- A) L'ANPME n'est pas tenu de donner suite à la présente mise en concurrence.
- B) Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à quelque indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.

### **Article 7 : Règlement et délai d'enlèvement des articles objet de la vente.**

L'attributaire de la présente vente est tenu de payer et d'enlever le matériel qui lui a été attribué, dans un délai de (15) quinze jours qui suivent la lettre de notification qui lui sera adressée par l'ANPME.

Passé ce délai, l'attributaire paiera une pénalité de retard de 1% (un pour cent) du montant global de la vente par article et par jour de retard, toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10% du montant de chaque article.

Ce paiement doit s'effectuer en espèce ou virement bancaire au compte TGR n° **310 810 100002400 40450 0106** ouvert au nom de l'ANPME.

A défaut, le soumissionnaire de premier rang perd sa caution et les articles seront vendus au soumissionnaire dont l'offre est classée au deuxième rang.

L'enlèvement de l'article doit être constaté par un procès-verbal d'enlèvement établi conjointement par l'attributaire et l'ANPME.

### **Article 8 : Cautionnements**

La soumission doit être accompagnée d'une caution de 10% (dix pour cent), de la valeur proposée **sous forme de chèque certifié libellé au nom de l'ANPME** qui sera inséré dans une enveloppe portant l'objet, le N° de la vente, le nom l'adresse du soumissionnaire ainsi que la mention : ne pas ouvrir avant la séance publique d'examen des offres.

### **Article 9 : Contestations**

Les litiges qui se produiraient à l'occasion de l'exécution du présent CPS seront soumis aux tribunaux compétents.

### **Article 10 : Validité des offres de prix**

Les offres de prix sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite prévue pour leurs remises.

### **Article 11 : L'assurance contre les risques**

Le soumissionnaire devra se conformer aux dispositions des dahirs du 25 juin 1927, du 21 mars 1943 et du 27 décembre 1944 relatifs aux accidents du travail et du dahir n°1-02-179 du 12 jourmada I 1423 ( 23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n° 18-01 modifiant et complétant le Dahir n° 1-60-223 du 12 ramadan 1382 (6 février 1963) portant modification de la forme du dahir du 25 hija 1345 (25 juin 1927) relatif à la réparation des accidents du travail.

### **Article 12 : Visite du matériel :**

Les candidats peuvent visiter le Matériel objet de la présente vente au siège de l'ANPME sis au 3, Avenue Annakhil 457 Lot 11, parcelle n° 3 Hay Riad Rabat **le Lundi 21/12/2015 à 10h30.**

### **Article 13 : Modification du contenu du dossier de vente**

Si des modifications sont introduites dans le dossier de vente, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier.

Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet de vente.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture des plis prévue pour la réunion de la commission chargée de l'ouverture des plis, cette nouvelle séance doit intervenir par un avis modificatif.

### **Article 14 : Demande et communication d'informations aux concurrents**

Les demandes d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées dans un délai de cinq (05) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis au bureau d'ordre de l'ANPME sis au 3, Avenue Annakhil 457 Lot 11, parcelle n° 3 Hay Riad Rabat

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par l'ANPME à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis et ce par fax confirmé ou par voie électronique.

### **Article 15 : présentation des dossiers des offres des concurrents**

Chaque dossier présenté est mis dans un pli cacheté portant :

- ✓ Le nom, prénom (ou raison sociale) et l'adresse du concurrent,
- ✓ Le numéro de l'avis de vente ;
- ✓ L'objet de la vente,
- ✓ La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis,
- ✓ L'avertissement que «le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission chargée de l'ouverture des plis lors de la séance d'examen des offres».

Ce pli contient deux enveloppes comprenant :

#### **A- La première enveloppe : le dossier administratif comprend :**

- 1) La caution de 10% (dix pour cent), de la valeur proposée **sous forme de chèque certifié libellé au nom de l'ANPME** ;
- 2) Le présent CPS signé et cacheté (le cas échéant) à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté ;
- 3) **Les éléments d'identification du candidat :**

**a. Pour les personnes morales :**

- ✓ La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent (Original ou certifiée conforme à l'original),
- ✓ le certificat d'immatriculation au registre du commerce (Original ou certifiée conforme à l'original) ;

**b. Pour les personnes physiques :**

- ✓ Une Photocopie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale ;

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention **«le dossier administratif»**

**B- La deuxième enveloppe : Offre financière : elle doit comprendre :**

- ✓ L'acte d'engagement (conformément au modèle ci-joint), dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse présenter plus d'un concurrent à la fois pour cette vente.
- ✓ Le bordereau des prix et le détail estimatif (conformément au modèle ci-joint).

Les offres doivent être établies sans contenir ni restrictions ni réserves. L'Agence se réserve le droit d'écarter toute offre qui contient ou contiendrait des réserves ou serait assortie de conditions.

**N.B : En cas de discordance entre les indications de ces différentes pièces, les indications de prix en lettres du bordereau des prix sont tenues pour bonnes et les indications contraires aussi bien que les erreurs matérielles sont rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.**

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention **«Offre financière»**

**Article 16 : Domicile du titulaire**

Toutes les correspondances relatives à la présente vente publique sont valablement adressées au domicile du soumissionnaire précisé dans son acte d'engagement

En cas de changement de domicile, le soumissionnaire est tenu d'en aviser l'ANPME dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

**Article 17 : Bordereaux des prix détail estimatif**

N°	Désignation des immobilisations	Etat du matériel	Qté	Prix unitaires en DHS	Prix Total
1	POMPE A CHALEUR AIR/EAU AVEC KIT Pf=125.0 Kw de marque WESPER	En panne et détérioré	1		

Arrêté le présent bordereau des prix – détail estimatif à la somme de ..... DHST.T.C

<b>POUR L'ANPME</b>	<b>POUR LE CONCURRENT</b>
<p>Fait à Rabat le :</p> <p>13 DEC. 2015</p> <p>SERVICE APPROVISIONNEMENT ET MOYENS GENERAUX</p> <p>M. Samir SRAIRI</p>	<p>(Lu et accepté)</p>



## ACTE D'ENGAGEMENT

### A - Partie réservée l'ANPME

Vente n°: 03/V/ANPME/2015 du 23/12/2015 à 10H30

Objet: vente, après mise en concurrence, d'une POMPE A CHALEUR AIR/EAU AVEC  
KIT Pf=125.0 Kw de marque WESPER.

### B - Partie réservée au concurrent

#### a - Pour les personnes physiques

Je, soussigné: ..... (Prénom, nom et fonction)  
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,  
Adresse du domicile élu : .....

#### b - Pour les personnes morales

Je (4), soussigné ..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)  
agissant au nom et pour le compte de ..... (Raison sociale et forme juridique de la société)  
au capital de : ..... adresse du siège social de la société : .....  
adresse du domicile élu: .....  
affiliée à la CNSS sous le n° : .....(5) et (6)  
inscrite au registre de commerce de ..... (Localité) sous le n° : ..... (5) et (6)  
n° de patente : .....(5) et (6)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- Après avoir pris connaissance du dossier de vente, après mise en concurrence concernant les immobilisations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de ces immobilisations:
  - 1) remets, revêtu(s) de ma signature le bordereau des prix détail estimatif établi conformément au modèle figurant au dossier de vente;
  - 2) m'engage à répondre à la présente vente conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

-Montant : ..... (en lettres et en chiffres)

(Prénom, nom « pour les personnes physiques ») et (Raison sociale et forme juridique de la société « pour les personnes morales ») ..... se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire, ouvert à mon nom de l'ANPME à la Trésorerie Générale du Royaume Rabat, sous RIB numéro : 310 810 10002400 40450 01 06.

Fait à ..... le .....  
Signature et cachet du concurrent)